

Faites vivre la démocratie locale !

**DÉBATTRE,
EXPÉRIMENTER,
SENSIBILISER,
CONTRIBUER,
OSER**



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

www.pornicagglo.fr

**PORNIC
agglo**
PAYS DE RETZ



Conseil de développement, une instance plurielle



COMMENT EST-IL ORGANISÉ ?

Le président

Désigné par le Président de l'agglomération, il assure des fonctions d'animation et de veille stratégique. Il représente le Conseil de développement et veille à la cohérence de ses travaux.

Le bureau

Composé de vice-présidents et d'un secrétaire, il contribue à l'organisation des travaux du Conseil de développement et accompagne son Président afin de proposer, valider et arbitrer certaines grandes orientations.

Les commissions

Ces groupes de travail permettent de traiter de divers sujets (à la demande des élus ou des membres du conseil) dans un climat de respect, d'écoute et

d'équité. Pour chacune, un membre est désigné comme rapporteur devant le Conseil de développement. Il est chargé de l'animation, du suivi et de la préparation des séances de travail, de la rédaction et de la présentation des contributions. D'autres membres ainsi qu'un technicien de l'Agglomération l'épaulent dans ses missions.

Les membres du Conseils de développement

Citoyens engagés souhaitant participer aux travaux du Conseil de développement.

Les membres titulaires (42)

Désignés par le conseil communautaire, après candidature, dans le respect de la parité et reflétant la

population de l'ensemble du territoire, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les membres associés

Candidats venant renforcer l'équipe des membres titulaires. Ces personnes peuvent s'investir en fonction des thématiques traitées selon leur intérêt ou compétences particulières. Leur candidature est préalablement étudiée par le bureau.

Les partenaires experts extérieurs

Ils peuvent être sollicités ponctuellement pour leurs compétences spécifiques à un domaine d'activité, et ainsi apporter un éclairage utile et enrichissant aux membres du Conseil de développement.

L'assemblée plénière

Chaque trimestre, elle réunit tous les membres. Elle permet de partager les avancées et les conclusions des différents groupes de travail, mais aussi de présenter, débattre et adopter les contributions qui en découlent.

Conseil de développement, une instance citoyenne



QU'EST CE QUE C'EST ?

Créé en 2017, le Conseil de développement de Pornic agglomération est une instance de démocratie participative.

Consultatif et collaboratif, le Conseil de développement a pour vocation de faire participer la société civile au projet de territoire de l'agglomération.

SON OBJECTIF : APPORTER UNE VISION CITOYENNE À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES LOCALES.

Ouvert à tous, il réunit des habitants des 15 communes, de tous horizons : des femmes et des hommes en âge de voter dont le point commun est de souhaiter s'impliquer bénévolement dans la vie locale, sans mandat politique.

Les 42 membres titulaires, élus pour 3 ans, dialoguent ensemble et débattent également d'enjeux qui concernent le devenir du territoire et de ses habitants sur des thématiques de tout type tel que l'environnement, la santé, les services à la population, l'emploi, l'habitat...

SES AMBITIONS



Créer un lien entre les habitants et les élus

en émettant des propositions, en rapportant des points de vue ou organisant des événements sur le territoire, hors de tout intérêt privé ou professionnel.



Apprendre, découvrir et favoriser la co-construction en rencontrant des personnes d'horizons différents.



Valoriser les initiatives

en mettant en lumière des tendances propres au territoire et en permettant à leurs parties prenantes de se rencontrer

COMMENT
ÇA MARCHE ?



1 DÉBATTRE

Le Conseil de développement est une interface entre les acteurs du territoire. En pratique, ses membres décident des **sujets à traiter** en assemblée plénière. Ceux-ci peuvent être **suggérés par les élus** de la collectivité, **ou directement par les membres du conseil** s'ils souhaitent alerter les élus ou porter le regard des usagers sur une thématique précise.

Conseil de développement, une instance participative



3 RESTITUER

Ces réflexions permettent ensuite de **produire des avis, études et recommandations à destination de la collectivité**, d'abord présentés en séance plénière, avant d'être remis aux élus. Quelles que soient les modalités de saisine, la contribution du Conseil de développement aboutit à des propositions concrètes et à la mise en oeuvre de projets opérationnels.

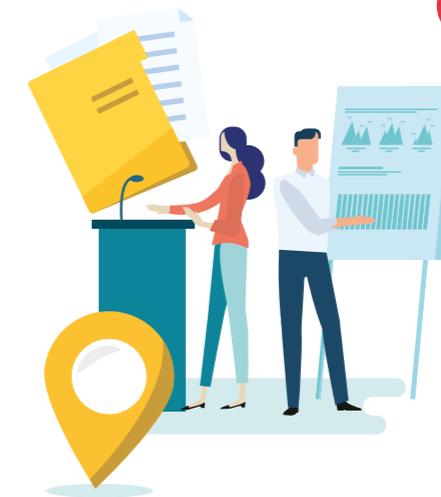


2 ANALYSER

Emploi, Transport, Environnement, Culture, Lien social, Patrimoine, Habitat... Les sujets retenus par le Conseil de développement concernent toutes les **thématiques structurantes pour le présent et l'avenir du territoire**. Traités en commission, ils peuvent aussi être travaillés lors d'ateliers participatifs, de rencontres avec des experts ou de visites de terrain afin d'approfondir les réflexions.

4 ÉCLAIRER

Conférences-débats, journées citoyennes, forum, expositions... Les travaux menés par le Conseil de développement donnent ensuite lieu à **des restitutions publiques afin d'informer la population** et l'amener à se saisir des thématiques. L'objectif : faire en sorte que ces propositions et réflexions agissent concrètement sur l'avenir du territoire et de ses habitants.



Vous souhaitez rejoindre le Conseil de développement ?



+ d'infos sur les actions menées par le Conseil de développement :

www.pornicagglo.fr/service/democratie-participative/

Pratique :

02 51 74 07 16 ou
06 89 84 25 94



Découvrez le Conseil de développement en vidéo

Remplissez le formulaire de candidature, disponible en ligne sur le site de Pornic agglo Pays de Retz : www.pornicagglo.fr (les services/ conseil de développement/ formulaire de candidature)

Retournez-le à l'attention du Président du Conseil de développement :

par mail à conseildeveloppement@pornicagglo.fr

ou par courrier postal :

Conseil de développement de Pornic agglo
Pays de Retz à l'attention du président
2 rue du Dr Ange Guépin, 44210 PORNIC CEDEX

Après validation par le bureau communautaire, votre participation sera rendue officielle.